RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Officier / Officière de gendarmerie

Militaire et spécialiste des questions de sécurité, l'officier ou l'officière de gendarmerie exerce ses compétences en police judiciaire, en sécurité routière, en sécurité publique, en maintien de l'ordre, en renseignement etc.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5** | Salaire débutant : **2117 €** | Statut : **Militaire**

Synonymes : Gendarme

Secteurs professionnels : Défense, Fonction publique, Sécurité

Centres d'intérêt : J'aime diriger, J'ai le sens du service public, Je souhaite faire respecter la loi, les règles, J'aime me déplacer, voyager, J'aime organiser, planifier, Je souhaite protéger et secourir, J'aime les sensations fortes



© Laurence Prat/Onisep

Le métier

Diriger une unité de gendarmes

L'officier ou l'officière débute sa carrière dans l'une des 5 unités opérationnelles existantes : maintien de l'ordre/défense, sécurité publique générale, sécurité routière, police judiciaire ou formations spécialisées de la gendarmerie. Cette première période se termine par la prise de commandement d'une unité d'une centaine de personnes : compagnie de gendarmerie départementale, escadron départemental de sécurité routière ou de gendarmerie mobile, compagnie de la garde républicaine.

Assurer la sécurité, maintenir l'ordre

En gendarmerie départementale, les missions de l'officier ou de l'officière de gendarmerie consiste à assurer la sécurité des citoyens de leur secteur, en coordonnant et animant l'action de l'ensemble des personnels sous son commandement. Il peut s'agir de lutte contre la délinquance (notamment celle sur la voie publique), de suivi d'enquêtes criminelles, de prévention des troubles à l'ordre public, renseignement de police administrative etc. Au plus proche de l'action, il ou elle fixe les objectifs de travail et répartit les moyens humains et matériels. En gendarmerie mobile, son rôle consiste à maintenir et à rétablir l'ordre. L'officier ou l'officière de gendarmerie participe aussi, aux côtés de la gendarmerie départementale, à la sécurité publique générale. Quant à l'officier ou l'officière de l'OCTA (officiers du corps de soutien technique et administratif), il ou elle dirige une équipe et apporte son expertise en logistique, finances, ressources humaines.

Compétences requises

Aptitude au commandement

Afin de satisfaire aux exigences de sécurité d'une société en constante évolution, l'officier ou l'officière de gendarmerie se voit confier des commandements qui requièrent une excellente pratique des relations humaines, un goût prononcé pour les responsabilités et de véritables qualités en décision opérationnelle.

Expertise en sécurité intérieure

L'officier ou l'officière de gendarmerie est amené à développer des compétences professionnelles dans des domaines variés tels que la police judiciaire (criminalistique, lutte contre la délinquance), la sécurité routière, la sécurité publique générale, le

maintien de l'ordre, le renseignement ou encore les relations internationales. Ce métier exige sens de l'éthique, goût du service public ainsi qu'un certain investissement personnel et une grande disponibilité. Certains et certaines, comme les chefs et cheffes de projet informatique, disposent de compétences particulières : ce sont des ingénieurs et ingénieures capables de concevoir les systèmes d'information et de communications efficaces, dans le respect des budgets, des délais, etc.

Où l'exercer ?

Des affectations très variées

L'officier ou l'officière de gendarmerie peut servir dans une unité de gendarmerie départementale, un escadron de gendarmerie mobile, une brigade de prévention de la délinquance juvénile, à la garde républicaine, à la gendarmerie de l'air, de l'armement, des transports aériens, maritimes, dans les unités d'outre-mer, les états-majors, les ambassades, les organismes internationaux, ou encore au GIGN (groupement d'intervention de la gendarmerie nationale).

En France et à l'étranger

Dans le cadre de la défense militaire, il ou elle peut aussi effectuer des opérations à l'étranger ou pour assurer la police militaire. On trouve des gendarmeries sur tout le territoire métropolitain et en outre-mer, ce qui, avec la représentation à l'étranger, offre de nombreuses opportunités sur le plan géographique.

Nombreux contacts

Les hautes et nombreuses responsabilités exercées amènent l'officier ou l'officière de gendarmerie à travailler en étroite relation avec les autorités administratives (préfecture, sous-préfecture), judiciaires (magistrature) et militaires ; ainsi qu'avec les municipalités, dont il ou elle côtoie régulièrement les élus.

Les études

Après le bac

Le métier est accessible sur concours aux titulaires d'un bac + 5 (master scientifique ou technique). Après réussite au concours, ils suivent une formation de 2 ans au sein de l'AMGN (Académie militaire de la gendarmerie nationale) de Melun. Pour être officier ou officière du corps technique et administratif de la gendarmerie, il faut également réussir un concours.

bac + 6

→ Préparation au concours d'officier de la gendarmerie nationale

bac + 7

→ Formation d'officier de la gendarmerie nationale

Emploi et secteur

Un petit flux

Parmi les personnels de gendarmerie, seule une petite minorité occupe la fonction d'officier. Il y a environ une trentaine de postes offerts par an.

Commander ou instruire

Les officiers et officières de gendarmerie sortent de l'école avec le grade de lieutenant. Ils ou elles prennent le commandement d'une unité élémentaire (escadron ou peloton de gendarmerie mobile, escadron départemental de sécurité routière, unité de recherche) ou assurent des fonctions d'instructeur ou d'instructrice en école, d'adjoint ou d'adjointe au commandement d'une compagnie de gendarmerie départementale ou en section de recherche. Ils ou elles prennent en général le commandement d'une compagnie (une centaine de personnes) au bout de 3 ans.

En administration centrale

Les officiers et officières de gendarmerie ont une progression de carrière possible : en administration centrale, au sein d'organismes interministériels ou d'états-majors internationaux, interarmées ou régionaux. Ils ou elles travaillent alors dans le renseignement, les ressources humaines, les relations internationales, les télécommunications et l'informatique, l'organisation et l'emploi, le contrôle de gestion, la criminalistique ou encore la communication et les relations publiques.

Secteur

Défense

Sécurité

Salaire du débutant *

À partir de 2117 euros brut par mois, hors primes pour le grade de lieutenant.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site de recrutement en gendarmerie

Centres d'intérêt

Autres métiers à découvrir

- Gendarme technologies numériques
- Gendarme du gign
- Gendarme
- Analyste criminel
- Policier enquêteur